

François Piquemal

Député de la Haute-Garonne

Question au Gouvernement : Critères d'attribution du fonds vert de l'État

M. François Piquemal souhaite porter à l'attention de Mme Élisabeth Borne, Première Ministre, la question des conditions d'attribution d'aide de l'État à la transition écologique.

Le 31 août 2022, lors du séminaire gouvernemental pour structurer les grands chantiers de la rentrée, Mme Élisabeth Borne a annoncé la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires de 1,5 milliard d'euros, destiné aux collectivités territoriales pour lutter contre le réchauffement climatique. Un tel fonds pourra servir ainsi à financer la réhabilitation de friches pour limiter l'étalement urbain, la rénovation énergétique des bâtiments publics comme certaines écoles, ou encore à ramener de la nature dans les villes. M. Olivier Véran, porte-parole du gouvernement, l'a aussi annoncé : ce fonds pourrait « aider les collectivités pour qu'elles créent des espaces de fraîcheur dans les villes ».

Dans la circonscription de M. Piquemal à Toulouse, les habitants et les associations du quartier des Pradettes sont mobilisés depuis plusieurs années pour préserver un îlot de fraîcheur situé sur la zone la plus densifiée de leur quartier. Cet îlot serait vital en période de canicule et pourtant, la mairie prévoit à la place de nouvelles constructions.

Un projet d'installation d'une ferme urbaine élaboré par les associations du quartier, financé par la Région Occitanie, labellisé « ambassadeur du pacte européen du climat » par la commission européenne a été présenté au Maire de Toulouse en avril 2022. Les élus de Toulouse ont donné une réponse négative au motif que la collectivité avait besoin de la recette de la vente de cet îlot de fraîcheur à un promoteur immobilier pour financer des équipements publics dans ce quartier.

La question de M. Piquemal est la suivante : Face à des politiques locales privilégiant la vente à des acteurs privés pour maximiser leurs rentrées d'argent, comment ce fonds d'accélération à la transition écologique peut être attractif ? Les collectivités auront-elles un devoir de cohérence pour obtenir ce fonds, et peuvent-elles y trouver une indemnisation pour leurs pertes financières en cas de sauvegarde de zones de fraîcheur ou de biodiversité ?

François Piquemal

